

**EN QUOI UN EVENEMENT COMME
L'ACCIDENT INDUSTRIEL DE ROUEN
INTERROGE LA DEFENSE ET LA
SECURITE DE LA NORMANDIE ?**

Rapport



Juillet 2020

L'Association de Normandie des auditeurs de l'IHEDN

L'association regroupe les auditeurs ayant suivi une session en région de l'IHEDN, mais également des auditeurs de sessions nationales, européennes, internationales, des cadres de l'institut, des membres de l'ANAJ-IHEDN et d'associations thématiques, qui résident dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

L'engagement de l'association affiche quatre objectifs :

- Développer l'esprit de défense au sein de la Nation
- Maintenir et renforcer les liens entre auditeurs
- Contribuer à la réflexion sur la défense nationale
- Apporter son concours à l'institut dans l'accomplissement de sa mission

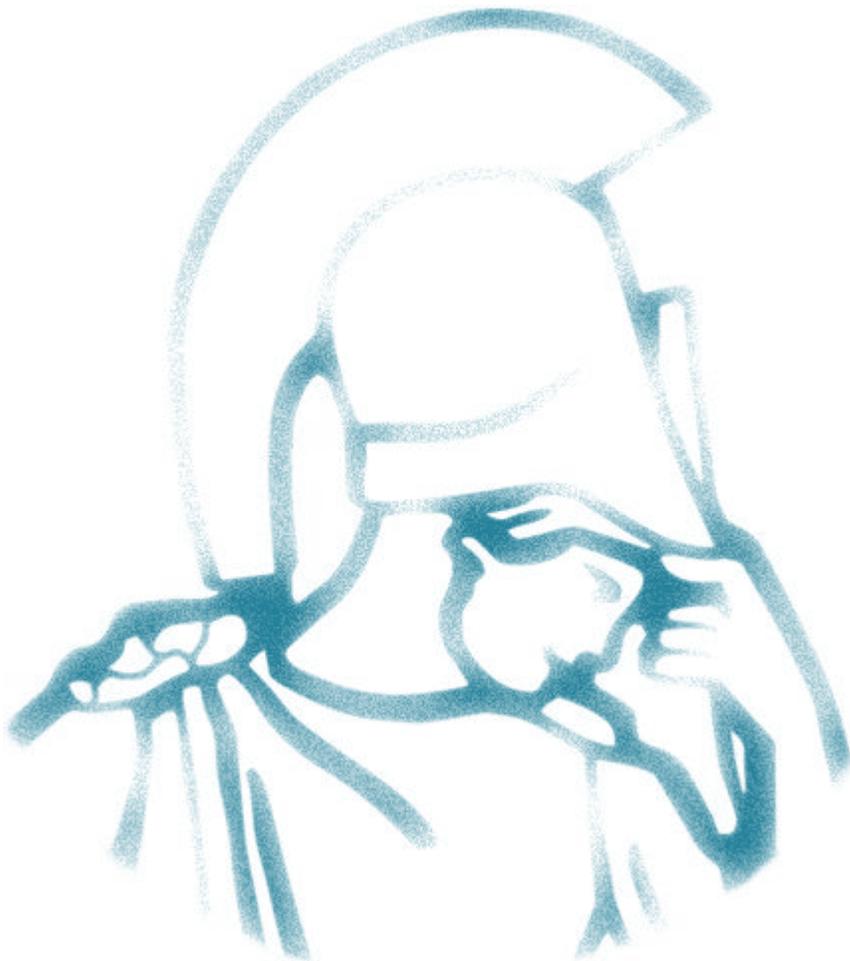
Ce rapport est édité dans le cadre d'une réflexion annuelle menée par les auditeurs sur la période 2019-20.

Rapporteur : Sébastien SAMTMANN

Rédacteurs : Marie-Françoise BERNARD – Bruno DEWEVRE – Christine MEIER – Sébastien SAMTMANN – Francine VALETOUX **avec la contribution de** Rodolphe ISVELIN – Michel MAUBERT – Clément MEUNIER – Stanislas LUCIENNE – Jean-Philippe BLOCH – Jean-François COURTOIS – Patrick BRET

La reproduction de tout ou partie de ce rapport est soumise à l'accord préalable. Ce texte n'engage que les opinions de leurs auteurs. Toute reproduction sans le consentement de l'auteur ou des ayants-droits est illicite (art 122-4 du code de la propriété intellectuelle).

**EN QUOI UN EVENEMENT COMME
L'ACCIDENT INDUSTRIEL DE ROUEN
INTERROGE LA DEFENSE ET LA
SECURITE DE LA NORMANDIE ?**



INTRODUCTION	7
1 - LA NORMANDIE : UN TERRITOIRE A FORTS ENJEUX	9
Les menaces et aléas du territoire	10
Les enjeux humains et économiques	11
2 - CONSTATS ET PROPOSITIONS	15
Axe organisationnel	16
Axe humain	22
Axe technologique	25
CONCLUSION	27
LISTE DES PROPOSITIONS	31

DDRM :	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM :	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DGSCGC :	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DMD :	Délégué Militaire Départemental
FORMISC :	FORmations MIlitaires de la Sécurité Civile (DGSCGC)
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IHEDN :	Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale
ORSEC :	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
POI ;	Plan d'Opération Interne
PPI :	Plan Particulier d'Intervention (annexe ORSEC pour les risques technologiques)
PPRN :	Plan de Protection des Risques Naturels
PPRT :	Plan de Protection des Risques Technologiques
PPMS :	Plan Particulier de Mise en Sûreté
SAMU :	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SMUR :	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SGDSN :	Secrétariat Général pour la Défense et de la Sécurité Nationales
SIRACEDPC :	Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile
SNU :	Service National Universel



Le 26 septembre 2019, l'accident technologique majeur de l'usine Lubrizol à Rouen a profondément marqué le territoire normand, l'opinion nationale et a dépassé nos frontières. Cette crise a nécessité l'activation des dispositifs d'urgence de sécurité civile (ORSEC), la mise en place de mesures de soutien aux entreprises et la présence d'un représentant du Délégué Militaire Départemental (DMD) au Centre Opérationnel Départemental. L'ampleur de l'évènement a nécessité l'engagement des niveaux zonal et national dans la gestion de cette crise, avec une approche multidimensionnelle de la défense et la sécurité d'un territoire.

En l'espace de 12 heures, le feu est éteint. De même, le risque de pollution fluviale et maritime par débordement des bassins de rétention des produits de lutte contre l'incendie est maîtrisé. Aucun mort ni blessé ne sont à déplorer. Les forces engagées sur site mobilisent près de 250 sapeurs-pompiers, 90 policiers, 46 gendarmes, 50 véhicules.



Les dégâts matériels sont limités, mais un important panache de fumée a transporté hors de la zone des suies qui se sont déposées selon le vent fort dominant sur les communes au nord-est de Rouen. Ce dépôt a impacté des zones agricoles et dépasse rapidement les frontières départementales et nationales.

Il est vrai que la Normandie est un territoire particulièrement exposé à tous types de risques qui se caractérisent par leur importante densité.



A la différence des industriels plus aguerris à ces questions, la population est en demande d'informations précises en continu. Elle s'interroge sur la conduite à tenir en pareil cas d'évènement majeur afin d'assurer au mieux sa protection. Sa méconnaissance des dispositifs de secours l'incite immédiatement à utiliser les réseaux sociaux. Si ces derniers peuvent constituer un outil de communication efficace, ils peuvent aussi déformer, exagérer, inventer, minimiser ou amplifier une information relayée dans le but d'influencer, consciemment ou non, l'opinion publique.

Dans la complexité de la situation, la diversité et l'interconnexion des acteurs associées à la pression de l'opinion, rendent très délicate la gestion de la crise en temps réel. En même temps, il faut préparer la sortie de crise qui s'inscrit, elle, dans un temps long, développer la résilience des territoires, de la Nation et de ses pays frontaliers, tout en assurant un continuum Défense-Sûreté, Institutions-Population, approche globale-locale, dans une gestion public-privé.

La confrontation d'un aléa/source de danger avec un enjeu économique ou humain constitue un risque fort et global. A partir de cette situation emblématique de crise régionale et de la confrontation des enjeux avec les menaces/aléas, l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN souhaite apporter des pistes de réflexion par le prisme de la Défense et de la Sécurité globales traitées dans les livres blancs successifs.

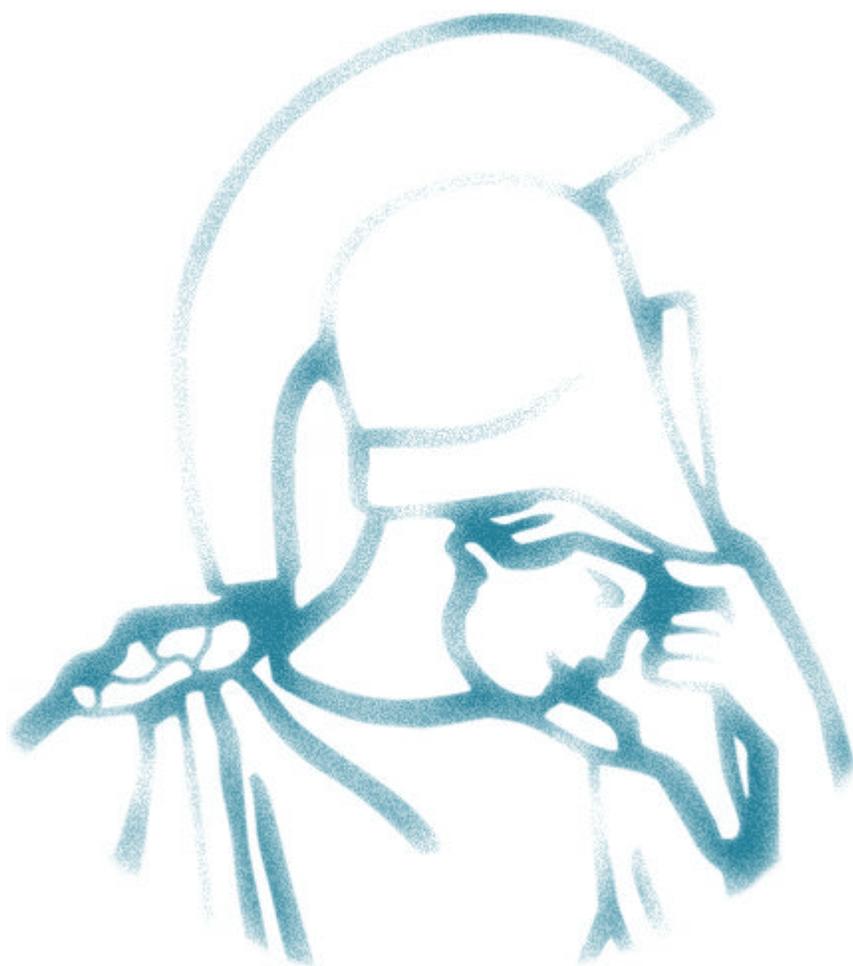
A la lumière de la communication de crise de l'incendie Lubrizol, deux éléments factuels permettent aujourd'hui de trouver un terrain favorable à l'acculturation du risque qui a montré ses limites : l'épidémie de la Covid-19 qui a suivi et le renouvellement des municipalités et intercommunalités en mars et juin 2020. A cet égard, c'est l'occasion de former les nouveaux élus « correspondants défense » aux risques majeurs et à la résilience territoriale.



EN QUOI UN EVENEMENT COMME L'ACCIDENT INDUSTRIEL
DE ROUEN INTERROGE LA DEFENSE ET LA SECURITE DE LA
NORMANDIE ?

1

**LA NORMANDIE: UN TERRITOIRE À
FORT ENJEUX**



La région Normandie¹ est particulièrement concernée par tous les risques qu'ils soient naturels, industriels, chimiques, ou sanitaires. Ils résultent de la proximité entre les concentrations urbaines et les grands sites industriels mais également par la nature de son tissu industriel dans le domaine de l'énergie et de la pétrochimie :

10

Risques d'accidents industriels :

21 zones de danger en raison de la cohabitation des sites industriels les plus à risques et de zones riveraines
86 sites SEVESO (dont 49 SEVESO seuil haut)
Etablissements à risque NRBC-E
Plus de 10 000 km de canalisations

Risques naturels :

858 communes concernées par un plan de prévention des risques naturels
plus de 250 km de digues maritimes ou fluviales

Risques industriels chroniques :

Plus de 1 500 établissements soumis à autorisation²
230 établissements soumis à la directive IED relative aux émissions industrielles

Risques sanitaires³ :

Risques infectieux entraînant une contamination de la population (épidémie, pandémie)
Risques liés à la qualité de l'air, de l'eau, des milieux (pollution atmosphérique, pêche à pied...)
Risques liés à l'utilisation de substances toxiques, au niveau domestique, professionnel...

La survenance d'un événement peut avoir un impact sur la population (sécurité civile, défense civile) et l'économie (continuité des activités critiques, perte d'emplois, défense économique). Selon la nature de l'impact, l'action militaire peut être requise au niveau national (lorsque les moyens civils sont inexistant, insuffisants, inadaptés ou indisponibles, appelés règle des « 4I »). Cet impact peut être territorial, national voire international (exemples : Tchernobyl, Lubrizol 2013, 2019).

¹<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/risques-industriels-et-naturels-r6.html>

² Les installations qui présentent de graves risques ou nuisances pour l'environnement sont soumises à autorisation préfectorale.

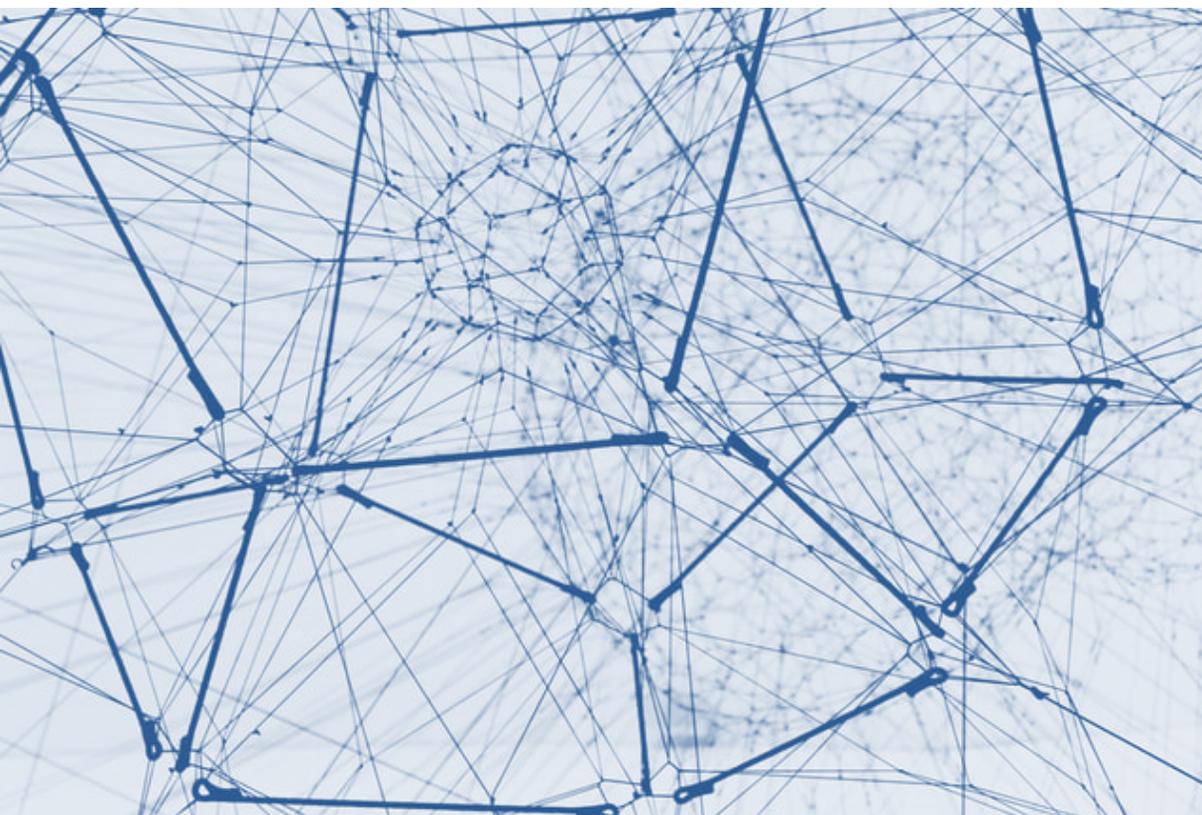
L'exploitant doit faire une étude d'impact et de dangers démontrant l'acceptabilité du risque avant toute mise en service

³ Risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations



Pour un risque, la menace ou l'aléa seuls ne sont pas suffisants : il est nécessaire de les confronter à des enjeux. La population est un de ces enjeux. Lors de l'évènement de Lubrizol, la prise de conscience de l'écosystème concerné par l'incendie et ses suites s'est très rapidement révélée parmi :

- ❖ Les salariés de l'entreprise⁴
- ❖ Les intervenants : sapeurs-pompiers, forces de police, de gendarmerie, les SMURS
- ❖ Les personnes travaillant dans le rayon de l'évènement temporairement ou durablement empêchés
- ❖ Les transporteurs desservant ou traversant la zone
- ❖ Les riverains (habitation) et les habitants résidant sous le panache de fumée
- ❖ Les gens du voyage⁵
- ❖ Les agriculteurs
- ❖ Les élus (locaux et nationaux) et les décideurs administratifs
- ❖ Les professionnels de l'information et les influenceurs sur les réseaux sociaux
- ❖ Les acteurs économiques, en proximité ou non
- ❖ Les établissements scolaires concernés
- ❖ et de manière générale, les ERP.



⁴Ils ont eu un comportement qualifié d'héroïque par le Préfet durant l'incendie

⁵La Métropole de Rouen a eu des contacts avec les familles à plusieurs reprises pour les extraire de la zone de danger mais s'est vue opposer un refus





Les outils de gestion des risques et de réponse urgente

Pour garantir la protection des populations, la gestion des événements s'appuie sur une planification globale gérée par le Préfet de département, via son service spécialisé, le SIRACED-PC⁶. Cette planification s'appuie sur la loi du 13 août 2004 relative à la sécurité civile (ORSEC⁷ et ses annexes).

Les industriels gérants des ICPE⁸ ont des obligations de préparation et de participation à la gestion de l'évènement notamment par l'élaboration des tests réguliers de leurs Plans d'Opération Interne (POI). D'autres établissements encore, notamment scolaires, élaborent leur PPMS⁹ testés chaque année en condition réelle.

Le système de secours d'urgence relève de la politique publique de sécurité civile. Les moyens nationaux de la sécurité civile sont regroupés au sein de la Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur : administration centrale, avions bombardiers d'eau et hélicoptères, démineurs, etc. ainsi que des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC).

Ces missions sont principalement assurées par les sapeurs-pompiers.

⁶Service Interministériel Régional des Affaires Civiles, Economiques, de Défense – Protection Civile

⁷Organisation des Secours

⁸Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

⁹Plan Particulier de Mise en Sécurité



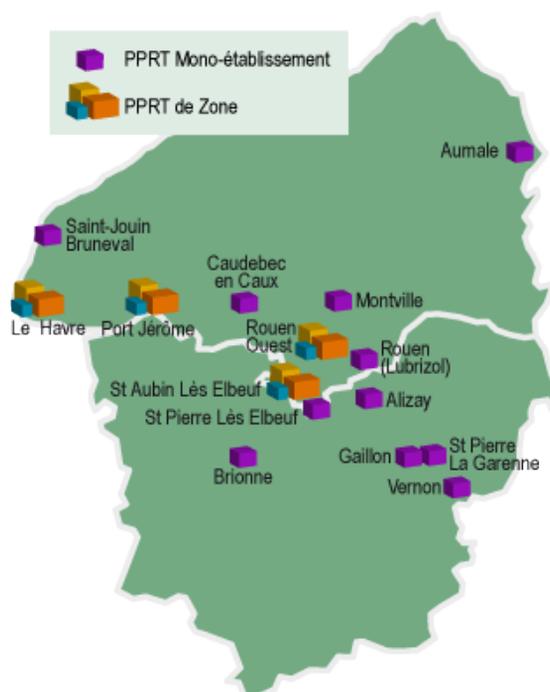
En Normandie, ils sont regroupés au sein d'établissements publics départementaux : les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il en existe un par département.

Ce dispositif est renforcé en cas de besoin par différents services de l'État, les collectivités territoriales, les associations agréées de sécurité civile, les réserves communales de sécurité civile et des moyens privés réquisitionnés.

Le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) est un service public dont la vocation est de gérer les urgences médicales à l'extérieur des établissements de santé.

De manière générale, la modernisation de l'organisation des secours depuis la loi du 13 août 2004 apporte les outils nécessaires et la souplesse associée pour une gestion de crise. Un tronc commun et des parties « à tiroir » (annexes ORSEC) ont donné pleinement satisfaction.

Les approches globales et régionales (PPRT¹⁰ ou le DDRM¹¹ par exemple) permettent à chaque territoire de s'approprier ses propres risques dans le cadre d'un DICRIM¹². En complément des dispositifs de secours existants et de l'analyse de risques, chaque maire rédige également son propre document de gestion de crise (PCS). Des exercices sectoriels sont par ailleurs organisés en fonction de la vulnérabilité de la population (exemple les PPMS avec les publics scolaires). Les outils de planification existent. Néanmoins les pratiques prouvent qu'il y a une grande disparité territoriale tant en matière d'anticipation/planification qu'en mise en œuvre.



A l'éclairage de ces éléments contextuels, l'association propose des recommandations pour améliorer la résilience et la collaboration multi-partenariale.

¹⁰Plan de Prévention des Risques Technologiques

¹¹Document Départemental des Risques Majeurs

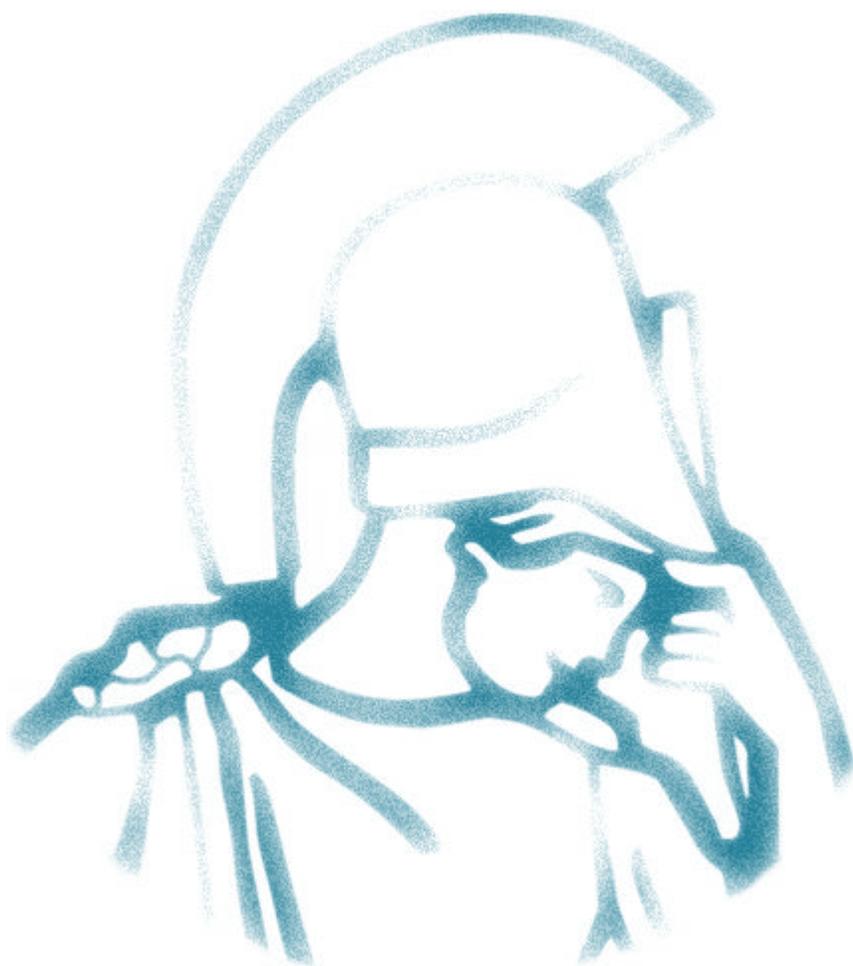
¹²Document d'Information Communale des Risques Majeurs





2

CONSTATS ET PROPOSITIONS



16 Si la gestion de crise de l'événement Lubrizol 2019 a déjà fait l'objet de nombreux rapports d'expertise, d'enquêtes et de retours d'expérience, une analyse sur ce terrain ne saurait apporter une plus-value au présent document. Les auditeurs ont ainsi concentré leur réflexion dans leur domaine de compétence : la défense et la sécurité globales.

Les constats suivis de dix propositions d'amélioration de la gouvernance et des outils sont structurés autour de trois axes :

- ❖ l'organisation,
- ❖ l'humain
- ❖ la technologie.

Axe Organisationnel

L'Etat

L'ampleur et le débordement de la crise sur les départements voisins et vers la Belgique ont nécessité une prise en charge interministérielle de la crise. Cependant, chaque ministère a conservé sa propre logique de communication ce qui a généré des messages contradictoires, et engendré des confusions. Cette situation a provoqué la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux. Comme le prévoit la loi de 2004, il apparaît impératif d'avoir un seul organe de communication et une seule direction des opérations. Les autres acteurs doivent de fait rester support du directeur des opérations et de la communication de crise en qualité de référant ou de conseiller technique.

P01	Assurer le maintien de l'unicité de la direction, du commandement des secours et de la chaîne de communication
------------	---

Si la population a besoin d'une reconnaissance de l'incident/accident/attentat par la présence de membres du Gouvernement, signalons que leurs déplacements mobilisent fortement les forces de l'ordre et les services préfectoraux au détriment d'une bonne gestion de crise qui demande une présence de tous les instants.



La planification de la défense et la sécurité se fait sous la coordination du Secrétariat National de la Défense et la Sécurité Nationale (SGDSN) placé sous l'autorité directe du Premier ministre. Le Secrétariat n'assure pas la gestion de la crise, confiée au Centre Interministériel de crise (CIC Beauvau). Ce dernier est activé dans sa configuration ministérielle ou interministérielle selon l'ampleur de la crise ou de l'évènement¹³. Il a un rôle de coordination, réparti sur trois cellules : décision, situation et communication. Il est placé sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur.



Or il nous semble plus cohérent de placer la chaîne « crise » sous la responsabilité du SGDSN, via son réseau des Hauts Fonctionnaires de Défense et de Sécurité présents dans chaque département ministériel. Rappelons que ces derniers déclinent les directives du SGDSN, notamment en matière d'anticipation et de planification, qu'ils connaissent parfaitement.

P02 Transférer le CIC « Beauvau » auprès du SGDSN

¹³Depuis le Livre blanc de la Défense et Sécurité Nationale de 2008



Les collectivités territoriales

18

Chaque conseil municipal doit désigner un « correspondant Défense »¹⁴. Cet élu a pour mission de développer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense. Souvent néophyte en la matière, il reçoit l'appui et la formation mis en place par le DMD et des associations régionales des auditeurs IHEDN. Son action est essentielle pour associer pleinement les citoyens aux questions de défense.

CORRESPONDANT
DÉFENSE



Elle devrait être plus lisible et d'avantages accessible à tous en densifiant les moyens de communication (lettre informative, site internet, exercices...).

Il serait logique d'ajouter à son titre le terme de « Sécurité » afin d'affirmer le continuum entre Défense et Sécurité globales, en adéquation avec les orientations stratégiques des livres blancs successives depuis 2008.

Cet élu aurait une connaissance fine des risques contenus sur son territoire. Il deviendrait l'interlocuteur privilégié des acteurs de défense et de sécurité.

Un texte réglementaire intégré dans le Code Général des Collectivités Territoriales rendrait cette fonction plus légitime auprès des institutions. Le DMD et le SIRACED-PC pourraient ainsi être les deux piliers opérationnels d'animation de ce réseau. Dès lors, l'Association Régionale des auditeurs pourra apporter son concours à l'organisation des formations/informations de ces correspondants « Défense/Sécurité ».

P03	Ouvrir le champ de compétence du correspondant Défense qui deviendrait le correspondant « Défense-Sécurité » et impliquer le SIRACED-PC dans l'animation du réseau avec le concours des auditeurs
------------	--

¹⁴Créé par la circulaire du 26 octobre 2001 sous le timbre du Ministère délégué aux Anciens Combattants



A la suite de nombreuses réformes de l'intercommunalité et le transfert de compétence et de moyens (ressources humaines, financières, logistiques) et particulièrement des lois les plus récentes (Lois RCT, MAPTAM et NOTRe), le pouvoir de police générale reste dévolu exclusivement au Maire¹⁵ alors que les moyens sont largement transférés.



Ainsi, il devrait être possible au Président d'une intercommunalité de prendre les dispositions de protection de la population située sur son territoire avec une optimisation des ressources. La responsabilité de ses moyens doit être confondue avec une responsabilité des pouvoirs de police et donc d'obligation de moyens sur le territoire et en lien avec le ou les Maires concernés.

Cette évolution législative est souhaitable au bénéfice des Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP)¹⁶ en respect des prérogatives du Préfet de département en matière de gestion de crise, notamment lorsque plusieurs communes sont impactées. De fait, lorsqu'une seule commune est concernée, le Maire conserve son pouvoir de police et peut solliciter le concours du Président de l'EPCI en termes de moyens.

P04	Donner des pouvoirs de police générale aux Présidents des EPCI-FP pour intervenir dans le domaine de la sécurité des personnes
------------	---

¹⁵Article L.2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

¹⁶Sont concernées : communautés de commune, d'agglomération, urbaine et les métropoles



Chaque EPCI-FP doit se doter d'une organisation de crise. Toute crise se déclarant sur son territoire doit être portée à son attention. Il peut dans ce cadre apporter son soutien.

20



L'organisation et l'articulation entre l'EPCI-FP et les communes doivent être redéfinies dans les 6 mois qui suivent le renouvellement de l'assemblée délibérante lors d'une conférence des maires¹⁷.

L'EPCI-FP prévoit également la formation des élus locaux portant sur les dispositifs de crise existants et des risques encourus dans le territoire.

P05	Doter les EPCI-FP d'une organisation de crise territoriale en complément des Plans communaux de sauvegarde
------------	---

Dans cette logique, les présidents d'EPCI-FP devraient comme les Maires pouvoir mettre en place des Réserves (inter-)communale de Sécurité civile afin d'assurer un meilleur maillage du Territoire.

¹⁷Conférence des Maires rendue obligatoire par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019



Le conseil régional a, entre autres, compétence pour promouvoir le développement économique, l'aménagement du territoire, y compris numérique. La Région définit un schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ce document précise les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'international, d'aide à l'investissement immobilier, à l'innovation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire. Il anime également les pôles de compétitivités¹⁸. Région et Etat travaillent en étroite coordination afin de proposer la meilleure offre pour l'implantation et le maintien des entreprises sur le territoire.



La Région est donc un acteur incontournable lors d'une crise majeure avec impact économique. Afin de sensibiliser le Président de la Région à la défense-sécurité globale (civile, militaire et économique), l'association propose de mettre à sa disposition un auditeur Défense et Sécurité.

A cet égard, rappelons que l'association est déjà partenaire de la Région dans le cadre de la mission « SPIE » et a créé *ex nihilo* un concours d'Intelligence Economique au profit de tous les étudiants des écoles et universités normandes.

P06	Proposer un auditeur IHEDN référent Défense-Sécurité auprès du Président de Région
-----	---

¹⁸<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Poles-dont-le-territoire-s-etend-a-la-Normandie/#titre>



Axe Humain

Ce volet s'intéresse en particulier à la prise de conscience et à la formation de chaque acteur citoyen compris, au sujet des risques propres à un territoire.

22

La mise en place de nouveaux moyens est indispensable à la consolidation de la résilience territoriale.

Les élus

Les élus reçoivent une (in-)formation générale à la gestion de crise des différents acteurs des services déconcentrés de l'État, ou d'un organisme désigné par eux. Ainsi chaque acteur local peut se familiariser avec la connaissance des risques et des différents partenaires mobilisés lors d'un événement majeur.



Depuis plus de 80 ans, l'IHEDN, établissement public rattaché au Premier ministre, forme des auditeurs (haut-fonctionnaire, officier, chef d'entreprise, élu) aux enjeux de sécurité et défense globales lors de sessions nationales ou régionales.

Dès 2021, toutes ces formations devraient intégrer un volet lié à la gestion de crise. Dès lors, les sessions régionales s'appuieraient sur un retour d'expérience de Territoire. L'exemple « Lubrizol » pourrait constituer la figure de proue d'une prochaine session normande.

P07	Promouvoir les sessions nationales et régionales de l'IHEDN auprès des élus, des décideurs civils et militaires dans les Régions
------------	---



La Population

La gestion et la réponse à des incidents et/ou accidents visent un large public, individuel et institutionnel (enfant, adulte, entreprise, collectivité, service public, Etat...).

Si la loi du 13 août 2004 dispose en son article 4 que « toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile »¹⁹, il est à déplorer l'absence de sensibilisation permanente du public.



A chaque crise majeure, une grande partie de la population s'interroge sur la conduite à tenir. On peut se demander à quoi servent concrètement les nombreux dispositifs de préventions-anticipation. Il est donc indispensable que la population se (ré-)approprie les gestes et les comportements adéquats en fonction de la nature de la crise.

Par quels moyens peut-on distiller et améliorer la culture « sécurité-défense » auprès de chaque citoyen ? Plusieurs pistes se dessinent :

- ❑ tester régulièrement l'état de la connaissance de la population quant aux risques et aux réponses apportées via l'enquête de recensement de la population ou par un échantillonnage réalisé *ad hoc*. Cet état de lieu permettrait de suivre l'évolution de la perception de la population face aux risques et menaces, constantes et nouvelles, dans le but de mettre en place de nouvelles actions pour atteindre un niveau de « maîtrise » acceptable,

¹⁹Codifié à l'article L721-1 du Code de la sécurité intérieure par ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012



- ❑ associer la population à l'élaboration et la mise à jour régulière du DICRIM et du Plan Communal de Sauvegarde à chaque renouvellement du Conseil municipal. Actuellement il n'y aucune obligation d'associer la population à ces réflexions (ni même de fréquence de mise à jour), alors qu'elle est légalement sensée en connaître tous les contours pour avoir les meilleurs réflexes le moment venu,
- ❑ parfaire la formation aux premiers secours et gestes à adopter dans le cadre du parcours citoyen du Service National Universel (SNU), mis en place depuis 2019 à titre expérimental (présentation de l'organisation des moyens de secours, gestion des crises et des gestes à adopter, etc.),
- ❑ associer les conseils municipaux des jeunes pour promouvoir les notions de défense/sécurité globales. Cette formation pourrait se faire par l'intermédiaire de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), dans l'esprit « des jeunes parlent aux jeunes »,
- ❑ élargir les classes de défense au domaine de la sécurité pour expliquer la nécessité d'une défense globale, dans le cadre des trinômes académiques²⁰.

P08	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer régulièrement l'état de connaissance de la population des dispositions de secours et des risques encourus sur le territoire - Associer la population à l'élaboration du DICRIM et des documents de planification (PCS par exemple) à chaque renouvellement du conseil municipal - Prévoir un temps de formation sur l'organisation des secours lors du parcours citoyen (SNU) - Promouvoir la sécurité des populations dans les conseils des enfants et des jeunes en appui de l'ANACEJ - Elargir les classes défense à la sécurité pour créer les « classes de défense et de sécurité » dans le cadre du trinôme académique
------------	---

²⁰Le trinôme académique est en place dans chaque académie pour élaborer une politique cohérente de formation et d'animation de l'enseignement scolaire sur les questions liées à la Défense. Il est constitué du Recteur (autorité de tutelle), d'un auditeur IHEDN désigné par le Président de l'Association Régionale et du DMD.



Axe Technologique

Alerte à la Population

Initié en 2009 par le Ministère de l'Intérieur, le Système d'Alerte et d'Information à la Population (SAIP) fait suite à une préconisation du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008.

Il précise que « la France doit disposer d'un moyen d'information rapide de sa population. A ce titre, un réseau d'alerte performant et résistant sera mis en place pour utiliser au mieux la diversité des supports aujourd'hui disponibles : sirènes, SMS courriels, panneaux d'affichage public ».

Il faut donc aujourd'hui aller plus loin et utiliser les moyens de diffusion des alertes par cellulaire (*Cell broadcast*) pour prévenir instantanément les habitants sur leurs téléphones mobiles en cas d'alerte. Ce système devrait voir le jour en France dès la transposition de la directive n°2018/1972 du 11 décembre 2018, et ce avant 2022.



Déjà utilisée dans de nombreux pays, cette technique plus élaborée permet de cibler une zone géographique en particulier (Europe, pays, région, ville...) sur des canaux spécifiques qui ne connaissent pas les retards dus à l'encombrement des réseaux. Son utilisation nécessite que chacun dispose d'un mobile, qui n'est pas forcément un *smartphone*, et se trouve dans une zone de réception.

L'arrivée de la 5G qui pose aujourd'hui débat, mais surtout celle de la 6G qui couvrira par satellite toute la planète y compris dans les endroits les plus reculés, devrait d'ici une dizaine d'année donner un accès numérique mobile à tous.

Dans le cas présent de Lubrizol, ce dispositif aurait permis d'alerter rapidement les populations impactées et d'éviter la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux, parfois relayées par les médias ce qui les a rendu fiables.

P09	Transposer sans délai la directive européenne n°2018/1972 et mettre les financements en adéquation.
-----	---



Sensibilisation et entraînement

26

Enfin, des techniques modernes à usage d'entraînements aux crises tels que des *serious game* et des exercices en temps réel grâce aux drones, permettraient de sortir d'un enseignement théorique peu attractif grâce à une dimension plus innovante en terme d'apprentissage et d'information. Ainsi des formations et des exercices tous publics à distance, ludiques et approfondis, promus régulièrement par les médias, permettraient de renforcer les capacités de résilience de la population.

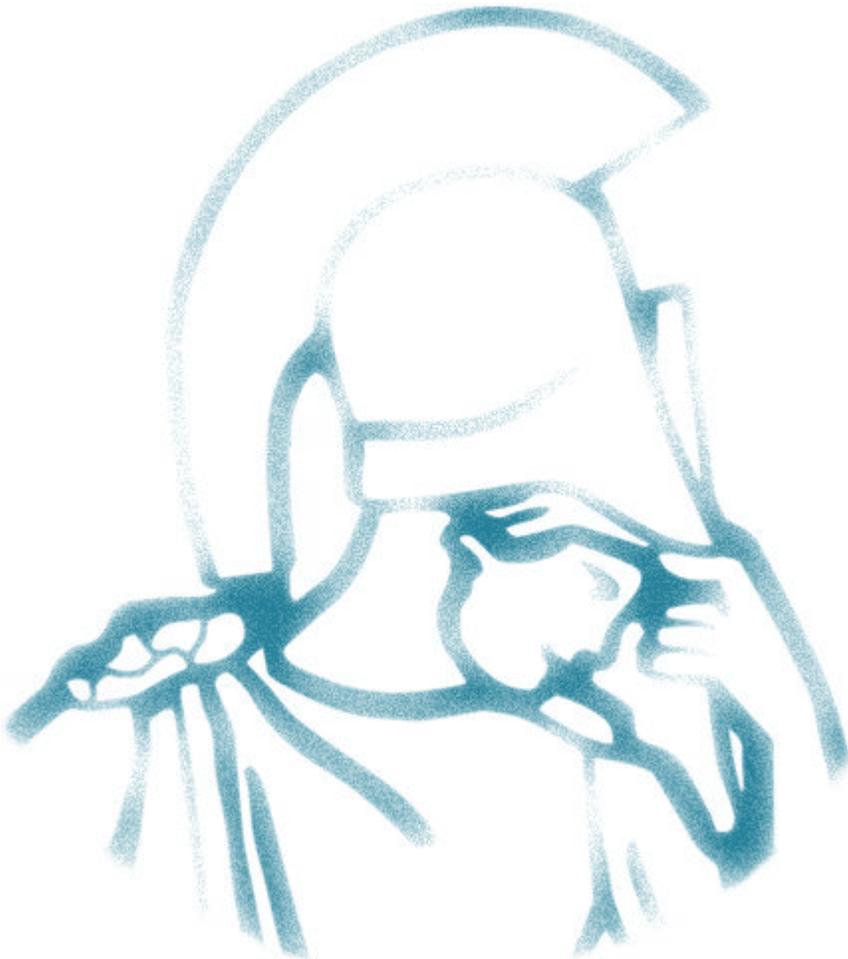
Cette perspective nécessite un nouveau positionnement dans l'ingénierie de communication aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités territoriales et les entreprises.

P10	Utiliser des techniques de formation des populations en distanciel (<i>serious game</i> , drones, etc.)
-----	--



EN QUOI UN EVENEMENT COMME L'ACCIDENT INDUSTRIEL
DE ROUEN INTERROGE LA DEFENSE ET LA SECURITE DE LA
NORMANDIE ?

CONCLUSION





A la lumière de l'évènement LUBRIZOL et de l'épidémie de la Covid-19 qui a suivi, nous tenons à insister sur les points traitant de gouvernance et de communication.

Pour simplifier, il serait souhaitable de parler d'une seule voix, de préférence préfectorale, en privilégiant un outil de communication unique à définir, ce qui doit se traduire par :

un **pilotage unique** assuré par le Préfet de Département au niveau du territoire, par le Premier ministre au niveau national, européen/international est indispensable pour rendre la parole publique audible et pertinente,

un **organe de coordination** de tous les acteurs publics et privés doit permettre d'éviter la diffusion d'informations partielles et erronées en raison d'un fonctionnement en silo, dénoncé depuis des années mais toujours en cours,

En dépit de toutes les cellules de coordination à sa disposition, le Premier ministre a dû nommer un Comité d'experts scientifiques et un Monsieur « déconfinement » pour gérer la crise de la Covid-19,

pallier la faiblesse des outils de communication en temps réel avec les différents acteurs publics, privés, associatifs et la population.

A notre avis la plus grande faiblesse qui persiste encore aujourd'hui, porte sur les outils d'alerte, et la gestion de la crise au fil des jours.

A la suite de l'accident intervenu dans la même usine Lubrizol il y a 7 ans, un rapport avait préconisé²¹ de mieux associer les associations et de faire un meilleur usage des réseaux sociaux : *« La communication constitue un enjeu essentiel dans la gestion de crise. De ce point de vue, il est important que les acteurs concernés, pouvoirs publics et industriels, puissent s'exprimer dans le champ de responsabilité qui est le leur, à l'intérieur d'une doctrine bien établie sur le contenu des messages. Mais cette expression doit être coordonnée et cohérente, et il appartient au préfet, au niveau local, d'y veiller.*

En termes d'information, un deuxième cercle, formé autour du monde associatif et syndical, qui constitue un relais d'opinion éclairé sur les questions de risque industriel, mérite d'être constitué en vue d'une information privilégiée.

Par ailleurs, ont été constatées l'importance et l'influence grandissante des réseaux sociaux, qui constituent à l'évidence un défi nouveau pour la communication des pouvoirs publics. »

²¹<https://www.actu-environnement.com/ae/news/lubrizol-rapport-cgeiet-reforme-icpe-19343.php4>



Si l'Etat régalien se doit d'assurer la protection des populations, le maintien de l'ordre et un retour aussi rapide que possible au cours ordinaire des choses, son manque d'ouverture aux associations et acteurs de terrain s'appuie sur le fait supposé que la population est incapable de ne pas céder à la panique.

Or, la manière responsable dont a fait preuve la population lors de ce confinement quasi-mondial, prouve que cette supposition de l'Etat s'avère fausse.

Aussi, il est nécessaire que l'**Etat puissent communiquer avec tous les acteurs** institutionnels, privés et associatifs avec les moyens numériques modernes : réseaux sociaux, *Cell broadcast* et **abandonnent les outils du passé** tels que communiqué de presse ou du numéro vert. L'Etat doit utiliser les réseaux sociaux pour diffuser des informations et répondre aux questions en adoptant une posture empathique.

Dans ce continuum, il doit avec le concours des collectivités locales, mettre en œuvre des **formations en distanciel**, avec des exercices *serious game* alimentés par drone pour renforcer la capacité de résilience des français.

L'IHEDN se trouvent au cœur de ce dispositif par son offre de formation, recentrée sur les grands enjeux de défense et de sécurité nationale, plus exigeante et plus ouverte à l'initiation de la gestion de crises.

A l'issue de leur session, les auditeurs, jeunes ou moins jeunes, sont regroupés par associations régionales dont la mission principale est la mise en œuvre d'expertises auprès des acteurs de territoires en matière d'anticipation et de gestion de crise, via les « *correspondants défense-**sécurité*** », ou auprès des entreprises lors de rencontres portant sur le sujet.

L'utilité sociale des auditeurs est plus que jamais pertinente. Leur intégration comme conseiller technique dans les cellules de crises territoriales activées devrait être systématique.



LISTE DES PROPOSITIONS

P01	Assurer le maintien de l'unicité de la direction, du commandement des secours et de la chaîne de communication
P02	Transférer le CIC « Beauvau » auprès du SGDSN
P03	Ouvrir le champ de compétence du correspondant Défense qui deviendrait le correspondant « Défense-Sécurité » et impliquer le SIRACED-PC dans l'animation du réseau avec le concours des auditeurs
P04	Donner des pouvoirs de police générale aux Présidents des EPCI-FP pour intervenir dans le domaine de la sécurité des personnes
P05	Doter les EPCI-FP d'une organisation de crise territoriale en complément des Plans communaux de sauvegarde
P06	Proposer un auditeur IHEDN référent Défense-Sécurité auprès du Président de Région
P07	Promouvoir les sessions nationales et régionales de l'IHEDN auprès des élus, des décideurs civils et militaires.
P08	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer régulièrement l'état de connaissance de la population des dispositions de secours et des risques encourus sur le territoire - Associer la population à l'élaboration du DICRIM et des documents de planification (PCS par exemple) à chaque renouvellement du conseil municipal - Prévoir un temps de formation sur l'organisation des secours lors du parcours citoyen (SNU) - Promouvoir la sécurité des populations dans les conseils des enfants et des jeunes en appui de l'ANACEJ - Elargir les classes défense à la sécurité pour créer les « classes de défense et de sécurité » dans le cadre du trinôme académique
P09	Transposer sans délai la directive européenne n°2018/1972 et mettre les financements en adéquation
P10	Utiliser des techniques de formations modernes en distanciel des populations (serious game, drones)



www.ar11ihedn.fr



Association de Normandie des Auditeurs



de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Association déclarée en sous-préfecture du Havre sous référence W763004211

Adresse Postale : 15 Avenue Foch - 76600 LE HAVRE

contact @ ar11ihedn.fr